

La Directrice générale

## L'abattement de la TFPB dans les QPV

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

L'abattement de la TFPB dans les QPV est un dispositif fiscal qui permet aux organismes Hlm de mobiliser des financements pour adapter leur gestion aux spécificités des quartiers prioritaires et contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants, dans un cadre partenarial.

Avec l'appui des associations régionales Hlm, l'USH accompagne les organismes dans le suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Ce suivi national est également possible grâce à l'outil TFPB Quartiers mis en place gratuitement par l'USH qui est à renseigner chaque année par vos organismes.

Dans vos territoires, s'agissant du renouvellement des conventions, si celles-ci sont arrivées à échéance, je vous invite à vous rapprocher rapidement de vos partenaires locaux pour les renouveler.

Dans la perspective d'une échéance programmée des contrats de ville en 2022 et dans un contexte de réforme fiscale des collectivités locales, la valeur ajoutée de ce dispositif a été fortement soutenue par l'USH et cela s'est traduit par plusieurs temps forts en 2021 :

- Le 19 mai, un bilan national de l'utilisation de l'abattement de la TFPB portant sur les exercices 2017 à 2019 a été remis par Emmanuelle Cosse, Présidente de l'USH à Nadia Hai, Ministre déléguée à la ville.
- Le 30 septembre dernier, lors du Congrès Hlm de Bordeaux, l'Etat, les associations d'élus et l'USH ont signé un avenant au cadre national renouvelant ainsi l'engagement partenarial en faveur des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Cet avenant conforte les fondamentaux du dispositif et propose des évolutions pour une meilleure mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les territoires (renforcement de la participation des locataires et habitants, pluriannualité de la convention, pilotage de la convention, etc.). Ce cadre national est à prendre compte dans les programmes d'actions prévisionnels de 2022.

L'USH a également réalisé une version synthétique et illustrée du bilan national d'utilisation de l'abattement de TFPB que j'ai le plaisir de vous adresser aujourd'hui. Cette publication valorise la diversité de vos actions de terrain en matière de lien social, de propreté, de tranquillité résidentielle, d'insertion sociale et professionnelle...

L'USH va également diffuser ce document aux partenaires nationaux du secteur et aux collectivités locales (EPCI et communes) ayant un QPV sur leur territoire.

Dans les mois à venir, l'USH va poursuivre sa mobilisation autour de 3 chantiers :

- la participation à l'élaboration d'un kit d'accompagnement sur l'utilisation de l'abattement
- la refonte de l'outil TFPB Quartiers
- La contribution à des réflexions nationales sur l'avenir des contrats de ville.

Parallèlement, l'USH portera des amendements dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022 visant à proroger ce dispositif au-delà de l'année 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Marianne Louis

**Contact :**

Céline Di Mercurio, Responsable de département « Développement social des quartiers, inclusion numérique et innovation sociale »,  
Direction des politiques urbaines et sociales [celine.dimercurio@union-habitat.org](mailto:celine.dimercurio@union-habitat.org)

Documents disponibles sur le Centre de ressources :

[Lien document n°1 : Bilan national](#)

[Lien document n°2 : Version synthétique et illustrée du bilan](#)

[Lien document n°3 : Avenant du cadre national d'utilisation de l'abattement](#)

Outil TFPB Quartiers [Se connecter - USH \(tfpbquartiers.fr\)](#)